FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE SOUTIEN À L'INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE:[1]
Revenu de base inconditionnel - Explorer une voie vers des conditions sociales émancipatrices dans l'UE.

1.Tous les signataires mentionnés dans le présent formulaire sont titulaires de numéros de document d'identification personnels de: FRANCE

Voir la partie C de l'annexe III du règlement (UE) n° 211/2011 pour les numéros d'identification personnels/numéros de documents d'identification personnels, dont l'un doit être communiqué

2.Numéro d'enregistrement attribué par la Commission européenne: ECI(2013)000001 **3.Date d'enregistrement:** 14/01/2013

4.Adresse internet de la proposition d'initiative citoyenne dans le registre de la Commission européenne: http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/initiatives/ongoing/details/2013/000001

5.Intitulé de la proposition d'initiative citoyenne: Revenu de base inconditionnel - Explorer une voie vers des conditions sociales émancipatrices dans l'UE.

6.Objet: Demander à la Commission d'encourager la coopération entre les États-membres (tel que spécifié par l'article 156 du TFUE) afin d'explorer le revenu de base inconditionnel comme un outil pour améliorer leurs systèmes de sécurité sociale respectifs.

7.Objectifs principaux: À long terme, l'objectif est d'offrir à chaque personne dans l'UE le droit inconditionnel à la sécurité de ses besoins matériels de base, propre à lui assurer une vie digne selon les termes des traités de l'UE et à lui permettre la participation à la société, soutenue par l'introduction du RBI.
À court terme, il est demandé à l'UE de promouvoir des initiatives telles que des études pilotes (Art 156 TFUE), et d'examiner différents modèles du RBI (résolution du PE 2010/2039(INI) §44).

8.Noms et adresses électroniques des personnes de contact enregistrées: Klaus SAMBOR (aon.914008712@aon.at), Ronald BLASCHKE (blaschke@grundeinkommen.de)

9.Noms des autres organisateurs enregistrés: Stanislas JOURDAN, Sepp KUSSTATSCHER, Olympios RAPTIS, Branko GERLIC, Anne MILLER

10.Site internet de cette proposition d'initiative citoyenne *(le cas échéant)*: http://www.basicincomeinitiative.eu/

À REMPLIR PAR LES SIGNATAIRES EN LETTRES CAPITALES - Sauf indication contraire, tous les champs sont obligatoires

Je soussigné, certifie, par la présente, que les informations que j'ai fournies dans le présent formulaire sont exactes et que je n'ai pas encore apporté mon soutien à la présente proposition d'initiative citoyenne.

PRÉNOMS COMPLETS	NOMS DE FAMILLE	RÉSIDENCE (rue, numéro, code postal, ville, pays)	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	NATIONALITÉ	TYPE ET NUMÉRO DU DOCUMENT D'IDENTIFICATION PERSONNEL	DATE ET SIGNATURE[2]
			– –			– –
			– –			– –
			– –			– –

[1] Le formulaire est imprimé sur un seul feuillet. Les organisateurs peuvent utiliser un feuillet imprimé recto/verso.
[2] Signature non obligatoire lorsque le formulaire est soumis par voie électronique au moyen d'un système de collecte en ligne, tel que visé à l'article 6 du règlement (UE) nº 211/2011.

Déclaration de confidentialité: conformément à l'article 10 de la directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les données à caractère personnel mentionnées dans le présent formulaire ne seront communiquées qu'aux autorités compétentes aux fins de vérification et de certification du nombre de déclarations de soutien valables recueillies pour la proposition d'initiative citoyenne [voir l'article 8 du règlement (UE) n° 211/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2011 relatif à l'initiative citoyenne] et, le cas échéant, seront traitées aux fins de procédures administratives ou judiciaires touchant à cette proposition d'initiative citoyenne [voir l'article 12 du règlement (UE) n° 211/2011]. Les données ne peuvent être utilisées à aucune autre fin. Les personnes concernées ont le droit d'avoir accès à leurs données à caractère personnel. Toutes les déclarations de soutien seront détruites au plus tard dix-huit mois après l'enregistrement de la proposition d'initiative citoyenne, ou, en cas de procédures administratives ou judiciaires,